# 1. TARIFS

La pension des élèves internes constitue un <u>droit constaté</u> payable <u>par anticipation.</u> Il existe plusieurs types de pensions, notamment:

- les pensions dites « ordinaires »,
- les pensions dites « réduites »,
- les pensions des élèves dont les parents n'ont pas de résidence fixe (cf. circulaire spécifique en la matière).

## 1.1. PENSIONS « ORDINAIRES »

### 1.1.1. TARIFS ANNUELS ORDINAIRES:

Les tarifs annuels sont fixés pour <u>une année scolaire complète</u> et s'élèvent à :

Élèves relevant de		Élèves relevant de l'Enseignement		Élèves relevant de	
l'Enseignement ordinaire		spécialisé		l'Enseignement supérieur	
fondamental	secondaire	fondamental	ondamental secondaire		Type b
2.462,49€	2.848,68€	2.208,64 €	2.594,58€	2.848,68€	3.832,16€

#### 1.1.2. TARIFS JOURNALIERS ORDINAIRES:

Nombre de jours de fréquentation dans les internats de l'Enseignement obligatoire, les homes d'accueil et les homes d'accueil permanent

Août + septembre : 25 jours Février: 15 jours Octobre: 15 jours Mars: 16 jours Novembre: 19 jours Avril: 18 jours Décembre : 15 jours Mai: 14 jours Janvier: 20 jours Juin + juillet: 24 jours

Les tarifs journaliers ordinaires = Tarifs annuels ordinaires

Élèves relevant de l'Enseignement ordinaire		Élèves relevant de l'Enseignement spécialisé		Élèves relevant de l'Enseignement supérieur	
fondamental	secondaire	fondamental	secondaire	Type a	Type b
13,60	15,74	12,20	14,33	15,74 €	21,17€

# 1.1.3. TARIFS MENSUELS ORDINAIRES (déterminés via logicompta) :

Tarifs mensuels ordinaires = (Tarifs journaliers ordinaires) x (le nombre de jours mensuels visés au point 1.1.2) avec ajustement

		Élèves relevant de		Élèves relevant de		Élèves relevant de	
Périodes	Jours l'Enseignement d		ent ordinaire	l'Enseignement spécialisé		l'Enseignement supérieur	
		fondamental	secondaire	fondamental	secondaire	Type a	Type b
DC ajusté		0,89	-0,26	0,44	0,85	-0,26 €	0,39€
Mensuel 08+09	25	340,00	393,50	305,00	358,25	15,74 €	21,17€
Mensuel 10	15	204,00	236,10	183,00	214,95	393,50€	529,25€
Mensuel 11	19	258,40	299,06	231,80	272,27	236,10€	317,55€
Mensuel 12	15	204,00	236,10	183,00	214,95	299,06 €	402,23€
Mensuel 01	20	272,00	314,80	244,00	286,60	236,10€	317,55€
Mensuel 02	15	204,00	236,10	183,00	214,95	314,80€	423,40€
Mensuel 03	16	217,60	251,84	195,20	229,28	236,10€	317,55€
Mensuel 04	18	244,80	283,32	219,60	257,94	251,84 €	338,72€
Mensuel 05	14	190,40	220,36	170,80	200,62	283,32 €	381,06€
Mensuel 06+07	24	326,40	377,76	292,80	343,92	220,36€	296,38€
Total annuel	181	2462,49	2848,68	2208,64	2594,58	2.848,68 €	3.832,16 €

## Pour les internats de l'Enseignement supérieur

<u>Le montant annuel</u> de la pension est à ventiler selon les modalités de fonctionnement de chaque établissement, dans le respect de la circulaire du 27/06/1991, dont l'objet est « Gestion séparée. Pension des internes ».

Élèves relevant de		
l'Enseignement supérieur		
Type a	Type b	
2.848,68 €	3.832,16 €	